

L'ABEILLE.

IMPRIMERIE TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUNAY. NOUVELLE-ORLEANS. Vendredi, 6 Juin 1828.

TICKET DE L'ADMINISTRATION. Manufactures domestiques—Améliorations intérieures. ELECTEURS D'ADAMS. JAMES VILLERE—De St. Bernard, A. LEBLANC—De l'Assomption, C. RUSHNEI—D'Est Baton Rouge, N. DECLEUET—De St. Martin, D. MORRIS—Natchitoches.

MR. PIERRE DERBIGNY sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. D. Wares à la place de Représentant au Congrès, à la prochaine élection.

LEGISLATURE D'ETAT. G. A. Waggoner Chs. Maurian. P. Landreux. J. H. Shepherd. M. Duralle. D. F. Burthe. Ant. Ducros.

CONSEIL DE VILLE. Séance du Samedi 31 Mai 1828. SUTTE.

Le gardien des poudres expose que la goëlette où elles sont renfermées fait trois pouces d'eau par heure, et demande un conseil de prendre à ce sujet une résolution définitive. Sur motion de M. White cette affaire est renvoyée à un comité composé de MM. White, Lemonnier et Cullu.

D'après un rapport du comité des finances, la discussion s'ouvre un déficit dans le revenu de la ville et sur les moyens de le combler.

M. J. Davis doit à la corporation 18000. M. Lemonnier demande que cette créance soit renvoyée au comité des réclamations, et que le comité soit obligé de s'en occuper immédiatement.

M. White s'y oppose. En qualité de chairman du comité des finances, il a trouvé un compte de 40,000 piastres à payer dans 60 jours, et que le comité a été obligé de tirer sur la banque pour les dépenses courantes. Les moyens de combler le déficit sont le revenu du port, la vente des huîtres, les places louées sur la Levée et les différentes taxes. La ville a aussi un certain nombre de débiteurs qui paraissent peu enclins à se dessaisir de leurs espèces. Le nombre est M. Davis; la créance de la ville est hypothéquée sur son théâtre; et il est d'autant plus urgent de le contraindre à payer, que la Cour de District est saisie d'un procès contre lui fondé sur la même hypothèque. M. White demande le renvoi au comité des finances.

M. Canonge est d'avis que l'affaire soit renvoyée au comité des réclamations, parce que le comité des finances est exactement composé des mêmes individus qui n'ont rien pu obtenir de M. Davis. Si l'on considère les lenteurs qu'entraîneraient les poursuites judiciaires, il vaut mieux attendre que la Cour de District ait tiré les marrons du feu, et d'autres plaideurs payés les dépens; et la ville ayant priorité d'hypothèques, l'emportera sur tous les autres créanciers. Mais avant tout; que le comité entende M. Davis, et s'il est possible qu'il s'arrange avec lui, et adresse son rapport au conseil.

M. White persiste pour le renvoi au comité des finances. Quant aux frais de poursuite, il ne s'en met pas en peine. M. Davis ayant les moyens de payer.

M. Canonge propose de renvoyer la chose à un comité spécial—Adopté. Le comité se composera de MM. Preston, Lemonnier et Eleytas.

(Le reste à un prochain n°.)

L'élection des membres de la Législature pour la ville de Boston, a eu lieu le mois dernier, et sur 2394 votes, il y en a eu 2087 en faveur des candidats admissibles, et seulement 307 pour les candidats jacksonistes. Parmi les membres élus, se trouvent cinq éditeurs de journaux de cette ville, savoir, M. Nathan Hale, éditeur de l'Advertiser; Benj. Russell, de la Centinelle; David Childs, du Journal de Boston; J. J. Buckingham, du Courrier; et E. Wright, du Patriot.

Extrait du Constitutionnel.

Dans la séance du samedi 22 Mars, M. Charles Dupin a déposé sur le bureau de la chambre des députés une pétition de M. Schreiber, pour substituer à l'impôt de la loterie un impôt sur les sucres.

Des pétitions avaient déjà été adressées chaque année à la chambre des députés par les détenus pour dettes à Paris. Elles avaient pour but de solliciter l'abolition de la contrainte par corps, ou au moins de notables améliorations à cette partie importante de notre législation. Les mêmes réclamations vont se reproduire à cette session. Il faut l'espérer, les abus signalés par tous les esprits seront enfin l'objet d'un sérieux examen.

Fragments du discours de M. Benjamin Constant sur l'abolition de la censure facultative.

Messieurs, rien n'est plus factueux que d'avoir à traiter une question usée. Dans la disposition que je présume être celle de la chambre, relativement à la censure, je voudrais qu'elle pût aller aux voix sans avoir à subir des développements. Cependant, par respect pour les formes, je dirai quelques mots.

Qu'est-ce que la censure? Une autorité exercée par quelques-uns sur la manifestation de l'opinion de tous. Pour admettre qu'elle puisse jamais être utile, il faut supporter plusieurs choses.

Il faut supporter d'abord que ceux auxquels cette autorité est confiée sont plus éclairés que ceux sur lesquels elle s'exerce.

Les ministres sont-ils dans cette position? Pensez bien, Messieurs l'atmosphère qui les environne, l'intérêt de leurs alentours à leur déguiser la vérité, l'aveuglement qui les lie au système mauvais ou bon qu'ils ont adopté, l'inconvénient que leur semble avoir toute marche rétrograde. Aussi, Messieurs, depuis quatorze ans, les ministres qui ont régi la France se sont trompés souvent, la nation jamais.

Eludant la charte, en 1814, ils ont semé l'alarme. La nation leur signalait les dangers; ils ont dédaigné, tourmenté ses orages. Une crise terrible n'a que trop prouvé qui se trompait d'eux ou de la nation.

N'en a-t-il pas été de même plus tard? Quand la France réclamait contre une marche rapide et fougueuse, et que les ministres la favorisaient ou s'y résignaient, ou était la sagesse? Le pouvoir royal a résolu la question, puisqu'il a mis un terme à cette marche.

Mais que remontai-je à d'anciens défaits? Le dernier ministère, durant six années, ne s'est-il pas constamment trompé dans son administration financière, qui, avec un revenu d'un milliard, se termine par un déficit; dans ses opérations extérieures, qui ont coûté aux vainqueurs 300 millions, pour donner aux vaincus l'anarchie et les échafauds; dans sa diplomatie, qui nous a mis à la suite de l'Europe, et qui nous gêne encore dans l'attitude plénière que nous voudrions prendre pour l'intérêt de la religion et de l'humanité; dans ses mesures commerciales, fermant à l'industrie tous ses débouchés, et ouvrant devant elle l'abîme des banqueroutes; dans ses rapports avec le pouvoir spirituel, rapports qui ont exhumé les périls du seizième siècle, et ressuscité les disputes du treizième; enfin, dans la composition de ses instruments, amenés à grands frais dans cette enceinte, et qu'il a vu périr dans ses mains, qu'il a été forcé de briser lui-même, tant sa méprise grossière était devenue évidente à ses propres yeux!

Certes, ces expériences répétées vous prouvent assez que le monopole du pouvoir n'implique pas celui des lumières.

Ce n'est pas tout; vous superposerez les ministres toujours éclairés; seront-ils toujours sincères? se prévaudront-ils de la censure avec bonne foi?

Enfin, Messieurs, écoutez encore tous ces raisonnemens, tous ces faits, et demandez-vous entre quelles mains la censure est remise nécessairement. Ce n'est pas même aux ministres que vous confiez ce pouvoir tyrannique; c'est à des agens-subalternes, portion la plus basse de la classe lettrée, dont les sommités sont ce qu'il y a de plus respectable et les rangs infimes ce qu'il y a de plus abject, et des hommes qui n'ayant obtenu par leurs propres écrits ni considération ni succès, se sont mis par besoin au service de l'arbitraire, par rancune en hostilité contre le talent; gendarmes littéraires, astucieusement comme le sophisme, brutaux comme la force, renfermés dans les casernes de tous les despotismes pendant les trop courtes apparitions de la liberté, mais en disponibilité permanente à chaque réapparition de la tyrannie. Aussi voyez ses œuvres, voyez les arrestations, les vexations, les conspirations fausses, les provocations par des agens soldés, les dissolutions se commettant et se niant à l'aide de la censure? Et s'il est permis de passer de l'odieuse au ridicule, voyez encore les censeurs craignant jusqu'à l'indication des lancunes, s'effrayant des points qui auraient trahi des retranchemens, et se flattant de persuader à la nation qu'il n'y avait dans aucune tête aucune autre pensée, dans toute la France aucun autre fait que ceux qu'ils permettaient d'imprimer.

La censure est uniquement l'arme des mauvais ministres. C'est pour eux qu'elle a été créée; c'est pour eux que vous la prolongez.

Mais, me dira-t-on, n'est-elle donc jamais nécessaire? Une guerre ou des troubles ne peuvent-ils la motiver momentanément?

Mon opinion est pour la négative absolue. La guerre ne l'autorise pas. Plus on a besoin de l'esprit national, moins on doit recourir à la censure, qui le tue ou l'irrite. L'Angleterre a soutenu vingt années de guerre, rencontrant l'Europe sous notre joug, l'Irlande envahie, nos armées recrutées par la proscription des catholiques, car l'iniquité porte toujours sa peine. La ressource de la censure n'est jamais venue à la pensée de son ministère, bien que corrupteur et corrompu. Les troubles intérieurs ne l'excusent point. Il est insensé de refouler l'irritation dans les ames, de la déguiser au gouvernement qui doit y porter remède d'entourer ce gouvernement de ténébreux, quand la vérité lui importe le plus. Même à Constantinople, les visirs se sont mal trouvés souvent de n'entendre que la voix des pachas, et, faute de journaux, ils parcouraient déguisés les rues pour saisir au passage les murmures sourds de l'opinion comprimée.

Messieurs, sous la censure, il y a eu sans cesse des conspirations vraies ou supposées, sous la liberté il n'y en a point. C'est que la liberté donne du calme, et que la servitude, quand elle ne dégrade pas, soulève et révolte.

Messieurs, c'est avec le sentiment profond que je parle dans l'intérêt du pays, que je vous supplie de refuser aux ministres une faculté que leurs prédécesseurs ont toujours exercée par des mains ignobles, qu'ils n'ont jamais employée que pour leurs amours-propres ou leur arbitraire; une faculté qui élève une barrière entre le prince et le peuple, barrière fatale à tous deux; une faculté dont la prolégation serait à la fois une déception et une injure à vos commettans; et ses ministres eux-mêmes, je les conjure de ne pas revendiquer cette faculté.

Qu'ils ne disent pas qu'ils répudient nos conseils. Ils sont ici, non sans doute

pour les suivre, ils ne doivent obéir qu'à leur conviction, mais certainement pour les écouter. Nous ne sommes pas envoyés dans cette enceinte simplement pour voter ou rejeter les lois; nous avons encore une autre mission; nous devons éclairer, si nous le pouvons, le gouvernement, suivant nos lumières. Choisis par nos électeurs pour exprimer les vœux et les besoins de la France, nous avons mandat de donner les conseils que la connaissance de ces besoins et de ces vœux nous suggère; l'affolement du dédain serait à la fois l'oubli d'une convenance et l'oubli d'un devoir.

Au reste, cette affection ne nous ferait point dévier de notre route. Si nous désirons une marche franche, ce n'est pas pour nous; le rôle de l'opposition est le plus animé et le plus facile; mais nous ne voulons pas faire de l'opposition aux dépens du pays, et tant qu'il nous sera permis d'espérer, nous n'en ferons pas. Puissent de trop longs retards ne pas tuer nos espérances, que tout encourage, et que la séance d'hier, affligeante par ses aveux nécessaires, a néanmoins fortifiées, car la franchise des paroles annonce la loyauté des actions.

Le trône est identifié avec la nation; les vains nuages qu'on voulait soulever entr'eux se sont dissipés. Le monarque a vu, il a senti que nous étions également dévoués à son pouvoir tutélaire et à la liberté. Une faction impie, bien qu'hypocrite, rugit à ses pieds; faction impuissante, qui ne troublera ni la sécurité du prince ni l'alliance des hommes de bien. Qui, tous également dévoués à la monarchie et à la charte, nous repousserions d'une indignation commune ceux qui voudraient attenter à l'une ou pervertir l'autre. L'exagération est loin de nos esprits, comme la défiance est loin de nos cœurs.

FEUILLETON.

LE BONHEUR.—CHANSON DE TABLE. Air: A boire je passe le vin, ou du Petit Maitre.

Selon ses goûts, sa fantaisie, Chacun définit le bonheur; L'un dit qu'il est près d'une amie, Lorsqu'on l'aime et qu'on a son cœur; L'autre prétend que la richesse Y conduit le plus sûrement; On le place dans la sagesse; Pour moi, je le trouve en buvant.

Bacchus est le dieu que l'on encense, L'amour m'a poursuivi, mais en vain; Pour me soustraire à sa puissance, J'étais son flambeau dans le vin. Je bois au lever de l'aurore; Jusques au soir je bois toujours; La nuit souvent je bois encore, Afin d'abréger le cours.

Mahomet est un faux prophète, De sa défense je me ris; Pour boire l'existence est faite, Et que m'importe ses horis? Le bon vin fait toute ma joie; Plus j'en bois, plus je suis heureux; Si j'ai des peines, je les noie, Au fond d'un flacon de vin vieux.

Ici-bas n'avoit pas de peine, C'en est assez pour le bonheur; Ainsi pensait le vieux Silène, Lorsqu'il buvait avec ardeur. Mes chers amis, buvons sans cesse, Et répétons tous ce refrain: Le vrai bonheur est dans l'ivresse, Que nous procure le bon vin.

Un plaisant, en apprenant que parmi les membres de la Législature de Boston, on avait élu cinq éditeurs de journaux, tous admissibles; a dit: "Cette élection produira sans doute beaucoup d'impressions."

ANECDOTE.—Un écolier étant entré dans un salon où son maître avait posé une belle grappe de raisin pour son dessert, la prit et s'écria: "Je publie les bans entre cette grappe et ma bouche; si quelqu'un connaît un empêchement légitime à cette union, qu'il le déclare." L'instituteur, qui était dans la pièce voisine, l'entendit; et au moment où il entra dans la classe, il fit venir le correcteur pour fouetter le délinquant. Mais avant d'en venir à cet acte de sévérité, il imita la formule de l'enfant, et s'écria: "Je publie des bans entre cette poignée de verges et le derrière de Jules; si quelqu'un a droit de mettre empêchement à ce qu'ils ne contractent une union entée, qu'il le déclare." "Je m'oppose à cette union," s'écria Jules. "Pour quelle raison?" reprit le maître. "C'est parce que les parties ne sont pas d'accord." "L'instituteur, qui aimait les saillies, fit grâce à son élève.

En démolissant une vieille maison à Hambourg, on a trouvé sous les planches d'une chambre le squelette d'un homme, et à côté de lui des traces de longues guêtres de drap, garnies de boutons d'argent. Quelques habitans de cette ville se sont rappelés alors que dans cette maison avait logé, il y a fort long-tems, un émigré français avec sa femme; cet émigré portait habituellement de longues guêtres de drap, garnies de boutons d'argent. "Après un petit voyage la femme revint seule et annonça que son mari était mort en routes; elle se rendit ensuite à Paris. Elle a été arrêtée à Paris, sur la réquisition des autorités de Hambourg, et amenée ici sous bonne garde.

On a fait insérer dernièrement dans un des journaux de Londres l'avertissement suivant, au sujet d'un enfant qui avait quitté ses parens: "Si Mimi veut retourner vers ses père et mère qui déplorent son absence, s'il s'en souvient, le fera plus, endécor; il brandira son sabre tout à son aise dans son appartement; mettra, le premier, la main au plat, et sucrera son café tant qu'il le voudra."

Une dame de Bordeaux ayant prié son docteur de lui indiquer le moyen de conserver un tonneau d'excellente bière dont elle faisait le plus grand cas, et d'empê-

cher que ses gens n'y touchassent: Le moyen est bien simple, lui répondit le docteur; vous n'avez qu'à faire mettre à côté une pièce de vin de Saint-Emilion.

Les Anglaises aimaient jadis à être aussi légèrement vêtues que les Françaises. Une dame de Londres, célèbre par la diaphanéité de ses habits, reçut, un jour qu'elle avait du monde chez elle, un carton qui lui était adressé, et sur lequel on lisait cette inscription: *Purure pour Madame.* Croyant que c'était une galanterie de son mari, elle s'empressa d'ouvrir le carton devant une partie de sa société, et y trouva "une feuille de vigne."



Nouvelles Maritimes. PORT DE LA NILE.-ORLEANS. Expéditions.

Navire Fame, Thompson, Brême, J W Zacharie et co. Barque Linnaeus, Kidson, Liverpool, J Hagan et co. Brick Hibernian, Kennedy, Liverpool, Gordon, Forstall et co. Brick Swan, Longcope, Cowes, L P Morgan et co. Goel. Franklin, Gerrish, Aux Cayes, W W Caldwell. Goel. Hope, Pierce, Greenock, Capitaine. Arrivés. Bateau à vapeur Emerald, Lake, de Nashville, avec 15 balles coton à J Hagan et co; 11 à Dicks, Booker et co; 75 à J K Ferguson et co; 14 à Lee et Williams; 26 du 47 boucauds tabac à J W Breedlove; 5 balles coton aux propriétaires à bord.

Un chalan d'Alabama, avec 175 balles coton à J. Armor. Bateau de remorque Grampus, Morrison, de la Balize et de la passe du S. O. ayant mis en mer les navires Crescent et Superior, et les bricks Orono, Natchez et Critérion.

Entrés. Navire Wm. Brown, Bawer, de Liverpool. Arrivé au Phare du Bayou. Bateau à vapeur Fair Star, Swiler, de la Mobile, avec la malle des E. U. et 15 passagers.

MEMORANDA.

Barque Hercules, Palsci, et brick Oregon, Brown, pour ce port, devaient partir de Philadelphie peu après le 13 Mai. Navire Alabama, Badger, po rec port, a été expédié à N. York le 13 Mai. Brick Dolly, Martin, parti de ce port, est arrivé à Boston le 9 Mai. Navire Florida, Tyler, do à N. York le 13 do. Brick Ocean, parti d'ici pour le Havre, a été rencontré le 27 Mars, lat. 40 4. long. 38 30. Goel. Industry, Stront, parti de ce port, est arrivée à N. York, le 22 Mai. Brick Feliciano, do à Philadelphie le 14 do. Brick Marcellus, pour ce port, a été expédié à Philadelphie le 10 Mai. Brick neuf Syphax, do. est parti de Bath le 4. L'Andromède, do. est parti de Clyde le 7 Avril. Navire Home, Mitchell, parti d'ici pour Liverpool, a été rencontré le 22 Avril, lat. 39 40. La Martha, Lunt, et le South Carolina, Faston, pour ce port, étaient annoncés à Deal le 11 Avril. Le Glide, Endicott, parti de ce port, est arrivé à Marseille le 30 M. Le Dryade; Scott, do à Gibraltar, le 26 do. Le Margaret, Wintosh, do au Havre le 6 Avril. L'Edward, Libby, do do do. L'Eliza, Wise, do do do. Le Martha, Snow, do do do.

Arrivés de ce port à Liverpool.

King George, Richardson, le 10 Avril; Isabella, Skimming, le 12; Princess Charlotte, M'Kean, le 12; Thomas Parsons, Lambert, le 13; Mars, Clapperton, le 13; Margaret, Stevenson le 14; Lycurgus, Hammond, le 14; Consbrook, Strachan; le 16.

Partis de Liverpool pour ce port. Peter Ellis, Rhodes, le 10 Avril; Samuel Wright; Sise, le 13; Vanhor, M'Leod, le 15; Planter, Nesbitt, le 15; Overell, M'Pherson, le 15; Marmion, Lowden, le 16; London, Johnson, le 16.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche prochain, 8 Juin, La 1ère représentation des COMPTES DE TUTELLE. Vaudeville nouveau en un acte, de Merville et Dayac.

Précédé d'une représentation de LA VIEILLE.

Opéra en un acte, paroles de Scribe, musique de Felis.

Le spectacle commencera par LES DEUX EDMOND, Vaudeville en deux actes de Barré, Radet et Desfontaines.

Pour Rio Brassos, de Deus, et la Colonie d'Austin. La goëlette Little Zoé, capt. Berven, ayant une partie de son chargement engagé, partira positivement le 8 de ce moi. Pour le reste de son chargement, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à ANDREW GIBSON, Rue de la Levée, N° 51.

POUR LA HAVANE. Le beau brick, bien connu, WILLIAM, paquebot régulier, capt. Burdees, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à LEVI H. GALE, Rue Conti N° 20.

POUR BORDEAUX.—Passage seulement. Le beau navire, fin voilier, le MERIC DIEN, capit. Adams partira positivement le 10 Juin courant. Ayant des emménagements commodes, il peut recevoir trois ou quatre passagers de plus. La table sera excellente.—Pour passage, s'adresser à J. L. BLANC, Rue Royale, N° 182.

Passage pour l'Angleterre ou la France. Le brick Swan, capt. H. Harding, partira sous dix jours, et débarquera des passagers dans les ports de la Manche. Les passagers qui désirent se rendre en France ou en Angleterre, ne peuvent trouver une meilleure occasion. Ce bâtiment a deux chambres vastes et agréables etc. S'adresser sur le champ au capitaine à bord, vis-à-vis le Principal; ou à S. P. MORGAN et Co. 23 Mai.

SAVON—185 demi-caisses Savon, en déchargement de la goëlette Octavia, et à vendre par ISAAC D. VOSE, N° 59, rue Bienville.

Ventes Publiques.

Vendredi 6 Juin, à l'encan de T. Mossy, une quantité de bière et ale anglaises, en bouteilles. Vendredi 6 Juin, à 4 heures et demie, rue Bienville, face au magasin de Mrs. Lincoln et Green, 100 barriques et quarteaux de malaga doux. Samedi 7 Juin, à midi, à l'encan de Boyd & Co 7 pipes eau-de-vie, 1 de genièvre de Hollande. Samedi 7 Juin, à midi et demie, à la bourse par ordre des gardiens du port, le navire Spartan, de 230 tonneaux, mouillé de l'autre bord du fleuve. Samedi 7 Juin, à l'encan de Le Carpentier, 7 ballots de drilling gris, toile grise et creas, 10 pièces toile d'emballage, endommagée dans le voyage.

Samedi 7 Juin, à la bourse, par T. Mossy, une propriété composée de deux terrains contigus, au faubourg de la Course, coin des rues Constant et Edouard, avec une maison neuve, briquetée entre poteaux.

Lundi 9 Juin, à la bourse, à midi, par ordre des syndics F. Percy, un nègre de 11 ans, une négresse de 25, avec ses trois enfans—à 6, 12 et 18 mois.

Lundi 9 Juin, à 4 heures, au Principal, une quantité de Meubles saisis.

Lundi 9 Juin, à 4 heures, par le Maréchal, au Principal, un Drat saisi; aussi, des Coninestibles; 6 matelats, bois de lits, ustensils de cuisine, et autres articles saisis.

Mardi 10 Juin, par le Maire, à midi, la ferme des huîtres.

Mercredi 11 Juin, à 4 heures, sur la Levée, face de la Douane, deux Châlans contenant du sable, un poêle et divers articles saisis.

Vendredi 13 Juin, par le Register des Testaments, à la résidence de feu Henry Dundee, comtes des rues St-Philippe et Condé, les Meubles du défunt—Conditions, comptant.

Samedi 14 Juin, sur la nouvelle Levée, en face du lieu de débarquement des bateaux à-vapeur, divers articles de grocerie, tels que savon, sucre, vin de Médoc, vin de Muscat, et de Madère, eau-de-vie, genièvre, tabac à chiquer et à priser, muscade, capelle, boîtes à liqueur, sucre brun, blanc de baleine, et autres articles saisis.

Mardi 17 Juin, par Dutillet, à la Bourse, une Mulâtresse nommée Lea, de 18 à 20 ans—payable comptant.



DEMAIN SAMEDI. Aura lieu à la Bourse, le Tirage de la LOTERIE.

De l'Eglise Evangélique Française, PREMIERE CLASSE.

LES GROS LOTS SONT DE 38,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000, 1,500 et un grand nombre de lots inférieurs. Billets—entiers 6 piastres, demi 3, et quarts une et demie.

À l'heureux Bureau de P. V. BARET, Rue St. Louis, N° 37, face de la Bourse.

Qui a constamment vendu des billets qui ont obtenu de forts lots. 4 juin



E. Sieur VALENTIN & Co. Coiffeur de Paris, à l'honneur d'informer le public de cette ville et particulièrement les Dames qu'il vient de succéder à M. Gauthier, dans l'établissement fondé par ce dernier rue de Chartres N° 182. Il continuera comme par le passé à confectionner toute espèce de postiches suivant le goût, et il ose espérer que ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance n'auront qu'à s'en féliciter. On trouve chez lui un assortiment complet de parfumerie fine et fleurs &c. &c. 5 juin

SOIXANTE caisses Vin de Champagne 1ère qualité en débarquement du navire Crescent venant du Havre—à vendre par J. LEBLANC, Rue Royale, 16 mai.

Leçons particulières. UNE personne bien recommandée, possédant parfaitement la langue anglaise, et commissionnaire aussi les langues française et latine, désirerait s'employer pendant une couple d'heures tous les jours, à donner des leçons particulières. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

RECU par les navires Mogul et Eugène, venant de Liverpool et à vendre par les soussignés: Jolis mouchoirs madras, des Indes à carreaux, percale 4-4 et 6-4. Osanaboug Streitz, Limbourg bleu. Cotonnade marbrée, Indiens, chaussons bleus, mouchoirs Romane bleus.

EN MAGASIN. Draps superfin noir, vert et olive. Kerseys blanc et noisette. Plains gris et blanc, couvertures, calinons. Chemises de flanelle, do Tricot. Chaussons gris. Robes de mousseline à bords imprimés. Madapolans &c. &c. Toutes les marchandises ci-dessus ont droit au drawback.

5 juin KENNEDY & DUCHAMP.

BEURRE—En débarquement du bateau à-vapeur Jubilee, 37 fréquits beurre du mois de Mai, à vendre par 4 juin S. PAXTON & Co.

EDUCATION.—Une personne qui a rempli plusieurs années les fonctions de maître de langues dans des collèges et des familles, souhaite obtenir de l'emploi. Elle a enseigné avec succès le Latin, le Grec, le Français et l'Anglais, ainsi que les branches inférieures de l'Éducation. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 4 juin—3.

CRASSE—1000 fréquits de belle grasse à l'orme, propre à l'exportation, à vendre par 5 juin G. D. JORDAN.